

Notre syndicat souhaite profiter de cette CAP pour officiellement attirer votre attention sur deux points particuliers :

- ✓ le mal-être au travail qui s'accroît au sein du réseau du service social,
- ✓ l'absence de dialogue social nous concernant sur le RIFSEEP.

Sur le mal-être au travail :

Depuis des mois, nous constatons une dégradation de nos conditions de travail (outils statistiques complètement obsolètes par exemple), une dégradation des relations entre CTR/assistants de service social liées aux exigences de plus en plus contraignantes et inadaptées liées à notre profession. Ces situations conflictuelles entraînent démotivation, problèmes de santé chez nos collègues, méfiance les uns envers les autres dans les équipes et vont en s'accroissant. Nous regrettons qu'elles ne fassent pas l'objet d'une attention bienveillante de la part de notre hiérarchie réseau pour trouver des solutions d'apaisement. Nous regrettons d'être obligés d'en faire mention ici aujourd'hui dans cette CAP.

Ces points ont été abordés en cellule de veille et dans les rencontres de dialogue social mais à ce jour ce mal-être au travail n'est toujours pas pris en compte. Aucune mesure de prévention mise en place pour le réseau, pas d'outil correct pour rendre compte de notre activité.

Sur le RIFSEEP :

Nous souhaitons dénoncer là aussi l'absence totale de concertation avec les représentants des Ass et Ass P sur ce sujet nous concernant et ce malgré les engagements pris lors de la dernière CAP (voir PV). Cette mise en place forcée de ce régime indemnitaire est une fois de plus un manque de reconnaissance flagrant des spécificités de notre profession.

Pour mémoire, ce nouveau régime indemnitaire imposé par la fonction publique doit prendre en compte entre autre la qualification, l'exposition, les contraintes des postes de travail. Comment est pris en compte au sein de notre ministère cette qualification, cette exposition, ces contraintes liées à notre métier ?

Depuis des années, les Ass et Ass P ont accepté sans rechigner un régime indemnitaire équivalent à celui des administratifs de la catégorie B alors que diplôme est reconnu BAC+ 2, et que nous avons des tâches, des missions spécifiques ainsi qu'un engagement personnel psychique, pénal bien différent que celui des administratifs de catégorie B.

La ministre de la Fonction Publique propose pour 2018 de reclasser les travailleurs sociaux en catégorie A. Le rapport de Mme BOURGUIGNON, remis en mains propres au 1er ministre, va également dans le même sens.

Alors pourquoi ne pas avoir accepté une légère revalorisation de notre régime indemnitaire en attendant ?

Un mot également sur les groupes de fonction proposés... Pour nous ils sont complètement inadaptés à notre profession. Sur le terrain, nous faisons tous le même travail. Cette classification en groupe de fonctions liées aux particularités des postes de travail, sera source de démotivation et de tensions au sein de nos équipes, entre collègues, et bloquera toutes possibilités de mobilité déjà peu nombreuses au sein de notre réseau.

Des mots aujourd'hui ne nous suffisent plus. Nous vous demandons des actes concrets de reconnaissance de notre métier d'assistant de service social.

Nous vous informons qu'une mobilisation générale intersyndicale et inter administrations est lancée. Une pétition est actuellement proposée à l'ensemble des 7500 travailleurs sociaux de l'Etat et sera remise à l'ensemble des ministres.

